

Journal des Marchés Publics

Hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Niger N° 464 du 07 au 13 novembre 2022

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION **PROFESSIONNELLE**
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES **AFFAIRES SOCIALES**
- DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS DE TAHOUA
- DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE DOSSO
- DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMNT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNNELLE DE TAHOUA

AVIS D'ATTRIBUTION

- HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE NIAMEY
- FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II

PLANS PRÉVISIONNELS

- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
- DIRECTION REGIONALE DES L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ
- DIRECTION RÉGIONALE DE LA CULTURE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT DE TILLABERI
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE A FORMATION PROFESSIONNELLE DE MARADI
- DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE ZINDER
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE MARADI
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO
- LYCEÉ PROFESSIONNEL KALMAHARO DE NIAMEY
- COMMUNE RURALE DE KORNAKA
- COMMUNE URBAINE DE DAKORO
- HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS





Sommaire_

•	AVIS D'APPEL À CANDIDATUREPAGES 3-
•	AVIS D'ATTRIBUTION PAGES 9-1
•	PLANS PRÉVISIONNELS PAGES 16-2
•	DÉCISION CRD PAGES 26-3



BP: 725 - Niamey - NIGER
Tél: (00227) 20 72 35 00
Email: armp@intnet.ne
Site web: www.armp-niger.org

Directeur de Publication
Dr. Issoufou Adamou

Directrice de la Rédaction Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

M. Adamou Tahirou

M. Yacouba Soumana

M. Amadou Mahaman Rabiou

Dr. Almoctar Mahamane

M. Maharou Habou

Conception & Impression



La Grande Imprimerie du Niger BP: 383 Niamey - Niger Tél.: +227 20 73 30 91 96 86 33 33

Tirage:

200 exemplaires

Abonnement/Distribution

ARMP : Tél : 20 72 35 00



Agence de Régulation des Marchés Publics





MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

- 1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés 2022 (additif n° 3) du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, approuvé par la DGCMP/OB par lettre n° 001419/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 13 octobre 2022 et publié dans le journal des marchés publics de l'ARMP n° 461 du 17 au 23 octobre 2022.
- 2 Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'installation des équipements acquis pour le CFM de Kornaka et les Lycées de Niamey.
- La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 51 du code de marchés publics et de délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 4 Le délai d'exécution du marché est de vingt un (21) jours.
- Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer, à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt mille (80 000) FCFA**, à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP/DSP) du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle les jours ouvrables, Immeuble ex-HCCT, 2° étage, porte 202 du lundi au jeudi de **08 h** à **17 h 00** et le vendredi de **08 h** à **12 h 30**.
- Les offres devront être soumises à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP/DSP) du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle au plus tard le vendredi 18 novembre 2022 à 10 h. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
- 7 Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de soixante (60) jours, à compter de la date limite de remise des offres prévue le vendredi 18 novembre 2022 à 10 heures.
- Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **vendredi 18 novembre 2022 à 10 heures 30 minutes** à la salle de réunion du MET/FP.

La Secrétaire Générale





MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°005/FCSE/2022/DRET/FP/TA

Appel d'offre National pour la réalisation de six (6) Forages positifs et postes d'eau autonomes solaires

ARTICLE 1: OBJET

Le Ministère de la Sante Publique, de la Population et des Affaires Sociales envisage la réalisation de six (6) PEAs solaires dans les centres de santé de :

- Nayi Lawan (district de Maïné)
- Bassira (district de Guidan Roumdji)
- Laboda (district sanitaire de Konni)
- Kobi (district sanitaire Fillingue).
- Tombon Bouya (district sanitaire Tibiri-Dosso)
- Markowa (district sanitaire Tibiri-Dosso)

ARTICLE 2: AVIS D'APPEL D'OFFRE

L'appel d'offre concerne la "Réalisation de six (6) forages positifs et postes d'eau autonomes solaires".

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises spécialisées en bâtiment travaux publics et hydraulique (BTP/H) et titulaires d'un agrément pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens et dont le régime fiscal (NIF) correspond à la catégorie d'entreprises et au type d'activités envisagées.

ARTICLE 4: DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de soixante (60) jours pour tous les lots.

Ce délai inclut la période de mobilisation et ne pourra pas être revu. Ce délai comprend le test des installations. En effet, le l'ouvrage devra être testé pendant deux **(2) jours** avant de procéder à la réception provisoire.

ARTICLE 5: GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres devront être obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission

de délivré par une banque commerciale agréée et choisie par le soumissionnaire. Le montant de la garantie de soumission sera d'au moins 2% du montant de la soumission. Un modèle conforme de garantie bancaire de soumission est joint en annexe. La garantie d'offre d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du chef de file du groupement.

ARTICLE 6: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère de la Sante Publique, de la Population et des Affaires Sociales / Direction des Infrastructures et Equipements Sanitaires.

BP: 623 Tel: (227) 20.20.35.53

ARTICLE 7 : PRESENTATION DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

Les offres, établies en langue française et en quatre exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, conformément aux RPAO, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de 2% du montant de la soumission, devront parvenir au Ministère de la Sante Publique, de la Population et des Affaires Sociales- *Niamey - Niger* au plus tard Le lundi 09 décembre 2022 à 10 heures.

L'ouverture des plis sera faite le même jour, dans les locaux de la Direction des Marchés Publics et de Délégations de Service Public en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

ARTICLE 8 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai d'une période de trente (30) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Secrétaire Général





DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS DE TAHOUA

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Avis d'Appel à la Candidature de Demande de Renseignement de Prix(*National*) n°004/2022/DRI/TA

- 1. Le présent avis d'appel d'offres de DRP fait suite à l'approbation du plan de passation n°000917/MF/DGCMP/OB/DCOB//DASPPM du 13/06/2022 et paru dans le JMP N°446 du 4 au 10 juillet 2022.
- 2. Dans le cadre de l'exécution du budget national, la direction régionale des impôts de Tahoua lance un avis d'appel d'offre de DRP à postuler pour l'achat des fournitures de bureau, produit d'entretien et consommables informatiques au profit de la DRI de Tahoua, sur financement du budget national. Cet avis d'appel à la candidature de DRP dispose d'un (01) lot composé l'achat des fournitures de bureau, produit d'entretien et consommables informatiques.
- 3. Le délai de livraison est de cinq (05) jours ;
- 4. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension;
- 5 .Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement l'avis d'appel à la candidature de DRP auprès du SAC de la DRI de Tahoua de 8h 30 à 16h 30, les jours ouvrables;
- 6. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit s'offrir gratuitement un jeu complet du dossier d'avis d'appel à la candidature de DRP composé de: des pièces administratives et du cadre de devis (voir annexe1 et annexe 2 jointes), du bureau du SAC de Tahoua de 8h 30 à 16h 30 les jours ouvrables.
- 7 En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
- 8 Les offres présentées en une copie originale, devrait parvenir ou être remise au bureau du S.A.C de Tahoua au plus tard le **16/11/2022** à **10 heures.**
- 9 L'ouverture des plis sera faite le même jour à 10 heures dans le bureau du SAC de Tahoua, en présence des candidats qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel à la candidature de DRP.

Le Directeur





DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE DOSSO

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Additif N°04 au Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics de la DREN de Dosso paru dans le journal des Marchés Publics (JMP) de l'ARMP N°449 en date du 25 Juillet 2022.

- 1. La Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN) de Dosso a obtenu des fonds auprès des PTF du Fond Commun Sectoriel de l'Education (FCSE) afin de financer le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la fourniture de la pause-café aux enseignants des CI-CP et CE1 en CAPED dans la Région de Dosso pour Appel d'Offres N°001/2022/DREN/DO.
- 2. La Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **fourniture de la pause-café aux enseignants des CI, CP et CE1 en CAPED.**
- 3. Le délai de livraison est de quatre (4) jours.
- 4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics et des délégations de service public, aux articles 28, 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles ;
- 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Régionale de l'Education Nationale de Dosso, Tel 20 650 373, sise au Quartier Bagué Koira ou consulter gratuitement le dossier d'Appel d'Offres les jours ouvrables, du lundi au jeudi de 9 heures à 16 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures.
- 6. Les exigences en matière de qualifications sont (voir informations détaillées aux DPAO) ;
- 7. Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier d'Appel d'offres complet contre paiement d'une somme non remboursable de **150 000 FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction Régionale de l'Education Nationale de Dosso**, (Cellule Passation des Marchés) ;
- 8. Les offres devront être présentées en une (1) originale et (2) copies et soumises à l'adresse ci-après : A Monsieur le Directeur Régional de l'Education Nationale de Dosso (Cellule Passation des Marchés) au plus tard le lundi 12 décembre 2022 à 10 heures. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées;
- 9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de ; **Six Cent mille** (600 000) Francs CFA ;
- 10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO ;
- 11. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **lundi 12 décembre 2022** à **partir de 10 heures 30 minutes** dans la salle de réunion de la DREP de Dosso.





DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMNT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNNELLE DE TAHOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONALN°004/FCSE/2021/DRET/FP/TA

Pour la furniture des équipements, la matière d'œuvre et les matériels et outillages techniques pour les CFM et les cet et autres équipements des centres au profit de la DRET/FP de la région de Tahoua

- Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'additif N°5 au Plan de Passation des Marchés de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Tahoua et approuvé par la DGCMP/OB par lettre n°001395/MF/DGCMP/EF/OB/DCOB/ DASPPM du 06 octobre 2022 et publié dans le journal de l'ARMP N° 462 du 24 au 30 octobre 2022 ».
- 2. La Direction Régionale de L'Enseignement Formation Technique et de la Professionnelle(DRET/FP) de Tahoua a obtenu des fonds du Fonds Commun Sectoriel Education (FCSE), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'Appel d'Offre national Ouvert AON N°004/ FCSE/2022/DREP/T/TA pour la fourniture des équipements, la matière d'œuvre et les matériels et outillages techniques pour les CFM et les CET et autres équipements des centres au profit de la DRET/FP de la région de Tahoua.
- 3. La Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP) de Tahoua sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des équipements, la matière d'œuvre et les matériels et outillages techniques pour les CFM et les CET et autres équipements des centres au profit de la DRET/FP de la région de Tahoua.
- 4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans l'article «30 à 39 du Code des Marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP) de Tahoua; auprès du Service Financier de la DRET/FP/TA ou au

- email : trablisswaziri@gmail.com_et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP) de Tahoua / Service Financier du lundi au jeudi de 8h à 17 h et le vendredi de 8h à 13 h.
- Les exigences en matière de qualifications sont définies au niveau de la clause4.1 du DPAO.
- 7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Trois Cent Mille (300 000) FCFA auprès de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP), au niveau du Service Financier de la DRET/FP de Tahoua. La méthode de paiement sera en espèce. Le Dossier d'Appel d'offres sera remis sur place.
- 8. Les offres devront être soumises à la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP), rue de TSERNAWA derrière INRAN de Tahoua au plus tard le 21/11/2022 à 09 heures. les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Deux Millions Deux Cent Vingt Mille (2 220 000) FCFA;
- Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.
- 11. Les offres seront ouvertes le **21/11/2022 le** même jour à **09 heures** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP) de Tahoua.





DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMNT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNNELLE DE TAHOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°005/FCSE/2022/DRET/FP/TA

Pour les travaux de construction de deux blocs de deux salles de classes au Lycée Professionnel (LEP) de Tahoua

- 1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'additif N°5 au Plan Initial de Passation des Marchés de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Tahoua et approuvé par la DGCMP/OB par lettre n°001395/MF/DGCMP/EF/OB/DCOB/DASPPM du 06 octobre 2022 et publié dans le journal de l'ARMP N°462 du 24 au 30 octobre 2022 ».
- 2. La Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Tahoua a obtenu des ressources (fonds) auprès du Fonds Communs Secteur de l'Education (FCSE) et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'appel d'offre ouvert national AON N° 005/FCSE/2022/DRET/FP/TA pour des travaux de construction de deux blocs de deux(02) salles de classe au Lycée Professionnel (LEP) de Tahoua.
- 3. A cet effet, la DRET/FP/TA sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises. La concurrence est ouverte à toute entreprise ou groupement d'entreprises agréés à la 2^{ème} Catégorie ou plus en BTP (voir détails dans les DPAO).
- 4. Le délai d'exécution du marché des travaux de construction est de trois (03) mois.
- 5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini aux Articles 29 à 39 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP) de Tahoua; auprès du Service Financier de la DRET/FP/TA; email: trablisswaziri@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 13h.
- 7. Les exigences en matière de qualifications sont décrites dans les DPAO (voir DPAO pour les informations détaillées).
- 8. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de deux cent mille (200.000 F) francs CFA à la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Tahoua/ bureau du service financier. La méthode de paiement sera en espèce.
- 9. Les offres devront être soumises à la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRET/FP) de Tahoua/bureau du service financier, rue de TSERNAWA derrière INRAN de Tahoua au plus tard Le 21/11/2022 à 11 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- 10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant correspondant à : **1 200 000 F CFA.**
- 11. 10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de Cent Vingt (120) jours, à compter de la date de remise des offres, comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
- 12. 11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **21/11/2022** à 11 heures à Tahoua dans la salle de réunion de la DRET/PF de Tahoua.
- 13. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.





HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

Exercice budgétaire : 2022

Source de financement : BUDGET DE L'HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

Mode de passation : APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence de l'appel d'offres : 01/2022/AON/MAT-TRANS/HNABD

Objet du marché : ACQUISITION DE MATERIELS DE TRANSPORT (ambulances)

Support de publication : JOURNAL DES MARCHES PUBLICS

Date de publication : 02 MAI 2022 Date de notification : 09 JUIN 2022

Numéro	Noms des soumissionnaires	Montant proposé TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations (motif de rejet / attribution)
1	DANGAJA SARL	101 421 880	1 mois	Retenue conforme pour l'essentiel

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

Exercice budgétaire : 2022

Source de financement : BUDGET DE L'HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

Mode de passation : APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence de l'appel d'offres : N°02/2022/AON/TUBE SCAN/HNABD Objet du marché : Acquisition et installation d'un tube de scanner Support de publication : JOURNAL DES MARCHES PUBLICS

Date de publication : 21/03/2022 Date de notification : 16/05/2022

Numéro	Noms des soumissionnaires	Montant proposé TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations (motif de rejet / attribution)
1	SOCIETE AFRICAINE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL, BP 12408 Niamey	94 999 999	2 mois	Retenue conforme pour l'essentiel

Le Directeur Général





HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

Exercice budgétaire : 2022

Source de financement : BUDGET DE L'HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

Mode de passation : APPEL D'OFFRES OUVERT

Reference de l'appel d'offres : 03/2022/AON/PROD-ALIM/HNABD Support de publication : JOURNAL DES MARCHES PUBLICS Objet du marché : Marché à commande de produits alimentaires

Date de publication : 23/05/2022 Date de notification : 09/08/2022

Durée du contrat : 1 an

Nombre de lots	Soumissionnaires	Montant proposé TTC (en FCFA)	Observations (motif de rejet / attribution)
LOT N°01 :	ETS YACOUBOU MAMANE	86 647 000	Non retenue : offre classée au 2 ^{ème} rang.
légumineuse et épices	ETS SALIFOU OUNTENI	53 506 700	Retenue conforme pour l'essentiel.
LOT N°02 :	ETS YACOUBOU MAMANE	48 895 000	Retenue conforme pour l'essentiel
Viande	ETS GARKA BOUBE	41 910 000	Non retenue pour non- conformité: l'offre n'est pas accompagnée d'une Capacité financière; d'une Garantie bancaire et d'une attestation d'origine délivrée par l'abattoir frigorifique de Niamey
LOT N°03 : Volaille	ETS YACOUBOU MAMANE	15 400 000	Non retenue : offre classée au 2 ^{ème} rang.
	ETS SALIFOU UNTENI	13 200 000	Retenue conforme pour l'essentiel.
LOT N°04 : Tubercules et Céréales	ETS YACOUBOU MAMANE	69 755 000	Retenue conforme pour l'essentiel.

Le Directeur Général





HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

Exercice budgétaire : 2022

Source de financement : BUDGET DE L'HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

Mode de passation : APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence de l'appel d'offres : 04/2022/AON/PATES-ALIM/HNABD

Objet du marché : Marché à commande de pâtes alimentaires et autres produits alimentaires

Support de publication : JOURNAL DES MARCHES PUBLICS

Date de publication : 19/04/2022 Date de notification : 24/05/2022

Durée du contrat : 1 an

1	ETS YACOUBOU MAMANE, TEL: 96 98 47 76	72 224 000	Retenue conforme pour l'essentiel
Numéro	Noms des soumissionnaires	Montant proposé TTC (en FCFA)	Observations (motif de rejet / attribution)

Le Directeur Général

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE NIAMEY

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Direction Régionale de L'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle de Niamey.

Exercice Budgétaire: 2022 **Source de Financement**: FCSE

Mode de passation du marché : Demande de Cotation

Références du marché : DC N°001/2022/FCSE/DRET/FP/NY

Objet du marché : Equiper les Inspections

Support et date de publication de l'avis : lettres d'invitation à soumissionner.

Date de notification aux soumissionnaires : 28 Septembre 2022

Intitulé de marché	Noms des soumissionnaires	Montant proposé	Délai de livraison	Observations (motif attribution/rejet
Equiper les Inspections.	ARRIMAL NIF 63357/R Tel 92 92 92 39	3 799 075 FCFA	07 jours	ARF non Fournie
	Entreprise Ibrahim Matani Aweyss NIF 62040/P, Tel 90 83 48 16	3 985 000 FCFA	07 jours	Retenu attributaire définitif; l'offre du candidat : Entreprise Ibrahim Matani Aweyss est la seule qui est déclarée conforme pour l'essentiel
	Société Rachad NIF 75035/R, Tel 90 44 32 28	3 739 575 FCFA	07 jours	ARF Fournie non conforme et ARMP non Fournie





FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du

Premier Ministre

Source de financement : Banque mondiale **Mode de passation** : Demande de cotation

Objet du marché : Fourniture de Petit matériel complémentaire pour le Cash For Work 2021

(phase agricole) pour les régions de Tillabery-Niamey-Dosso

Nom et Adresse de l'Attributaire Définitif : Ets EL NASS (KATOU ALGABID ABDOUL NASSER)

NE/NIA/2018/A/1504 NIF: 45 797/P Tel: 96 72 01 09

Date d'approbation du marché : 02/11/2022

Montant du marché : Quarante-six millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-

cinq (46 978 225) FCFA TTC

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 2 /11/2022

N° Lot	Noms du Soumissionnaire	Montant proposé	Délais d'exécution
1		Quarante-six millions neuf	
		cent soixante-dix-huit	
	NIA/2018/A/1504 NIF :45 797/P		du marché approuvé
	Tel: 96 72 01 09	(46 978 225) FCFA TTC	

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du

Premier Ministre

Source de financement : Banque mondiale **Mode de passation** : Demande de cotation

Objet du marché : Fourniture de petit matériel complémentaire pour le Cash For Work 2021

(phase agricole) pour les régions de Maradi-Zinder- Diffa

Nom et Adresse de l'Attributaire Définitif : Ets SOLUTION (MAHAMADOU IDE) NE/NIA/2021/

B45567 NIF: 25678/P

Date d'approbation du marché : 02/11/2022

Montant du marché : Quarante-cinq millions cent vingt-neuf mille cinq cent soixante

(45 129 560) FCFA TTC

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 02/11/2022

N° Lot	Noms du Soumissionnaire	Montant proposé	Délais d'exécution
1	Ets SOLUTION (MAHAMADOU		
	NUE 05070/D	cent vingt-neuf mille cinq cent soixante (45 129 560) FCFA TTC	tion du marché approuvé





FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du

Premier Ministre

Source de financement : Banque mondiale Mode de passation : Demande de cotation

Objet du marché : Fourniture de Petit matériel complémentaire pour le Cash For Work 2021

(phase agricole) pour les régions de Tahoua -Agadez

Nom et Adresse de l'Attributaire Définitif : Ets SOUNGOULI (HASSANE AMADOU BOUBACAR)

N°RCCM: NE/NIM/01/2021/A10/10042 NIF: 77 457/P Tel: 90 13 72 74

Date d'approbation du marché : 02/11/2022

Montant du marché: Trente-cinq millions cent vingt-sept mille quinze (35 127 015) FCFA TTC

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 02/11/2022

N° Lot	Noms du Soumissionnaire	Montant proposé	Délais d'exécution
1	Ets SOUNGOULI (HASSANE		Quarante-cinq (45)
	AMADOU BOUBACAR) N°RCCM	cent vingt-sept mille	jours à compter de la
	: NE/NIM/01/2021/A10/10042 NIF	quinze (35 127 015) FCFA	notification du marché approuvé
	: 77 457/P Tel : 90 13 72 74	TTC	αρρισάνο

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du

Premier Ministre

Source de financement : Banque mondiale **Mode de passation** : Demande de cotation

Objet du marché : Reproduction des pagi volt à mettre à la disposition des acteurs de mise en

œuvre du volet comportemental

Nom et Adresse de l'Attributaire Définitif: KAOCEN COPY SERVICE RCMM: NE/NIM/01/2019/

B13/00415 NIF: 28 884/S Tel: 96 66 75 76 **Date d'approbation du marché:** 02/11/2022

Montant du marché: Vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt huit mille (29 988.000) F CFATTC

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 02/11/2022

N° Lot	Noms du Soumissionnaire	Montant proposé	Délais d'exécution
1	KAOCEN COPY SERVICE RCMM : NE/NIM/01/2019/B13/00415 NIF : 28 884/S Tel : 96 66 75 76	cent quatre-vingt huit mille	





FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du

Premier Ministre

Source de financement : Banque mondiale **Mode de passation** : Demande de cotation

Objet du marché : Confection et fourniture des outils de suivi des AVEC dans le cadre du volet

accompagnement

Nom et Adresse de l'Attributaire Définitif : Ets | IDRISSA | ADAMOU RCMM :NE/NIA/2014/

A1722 NIF: 29 441/S Quartier Goudel Niamey Tel: 96 46 06 15

Date d'approbation du marché : 02/11/2022

Montant du marché: Quarante-deux millions deux cent trente-trois mille cent (42 233 100) FCFA TTC

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 02/11/2022

N° Lot	Noms du Soumissionnaire	Montant proposé	Délais d'exécution
	Ets IDRISSA ADAMOU RCMM		
	:NE/NIA/2014/A1722 NIF : 29		
	441/S Quartier Goudel Niamey	mille cent (42 233 100)	du marché approuvé
	Tel: 96 46 06 15	FCFA TTC	

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du

Premier Ministre

Source de financement : Banque mondiale **Mode de passation : Demande de cotation**

Objet du marché : Fourniture et l'installation d'un dispositif de vidéoconférence dans la salle de réunion **Nom et Adresse de l'Attributaire D**éfinitif : Ets MOKHA Technologie RN1 Koira Kano, Face Mosquée Markaza BP : 13 073 Niamey Niger Tel : 96 409 993 /92 426 633 Email : NIF : 91 010/P

RCCM: NE -NIM-01-2022-A10-03 043

Date d'approbation du marché : 02/11/2022

Montant du marché : Dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit sept cent cinquante

(17 998 750) FCFA TTC

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 02/11/2022

N° Lot	Noms du Soumissionnaire	Montant proposé	Délais d'exécution
1	Ets MOKHA Technologie RN1 Koira Kano, Face Mosquée Markaza BP: 13 073 Niamey Ni- ger Tel: 96 409 993 /92 426 633 Email: NIF: 91 010/P RCCM : NE-NIM-01-2022-A10-03 043	cent quatre-vingt-dix- huit sept cent cinquante (17 998 750) FCFA TTC	à compter de la notifica- tion du marché approuvé





FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du

Premier Ministre

Source de financement : Banque mondiale **Mode de passation** : Demande de cotation

Objet du marché : Fourniture de caisses métalliques de conservation documents transferts **Nom et Adresse de l'Attributaire D**éfinitif : Ets BOUBACAR MAHAMADOU NIF : 40038/P Tel : 9808900

Date d'approbation du marché : N/A

Montant du marché : Sept millions soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-treize (7 073 993) F CFA TTC

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 27/10/2022

N° Lot	Noms du Soumissionnaire	Montant proposé	Délais d'exécution
1	métalliques de conservation	Sept millions soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-	après la notification
	documents transferts	treize (7 073 993) F CFA TTC	du marché approuvé

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure: Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du

Premier Ministre

Source de financement : Banque mondiale **Mode de passation : Demande de cotation**

Objet du marché : Fourniture de cinq cent soixante (568) kits scolaires aux filles bénéficiaires

du cash transfert de la région de Niamey

Nom et Adresse de l'Attributaire Définitif : Ets ISSAKA DJIBO ALI A528/RCCM/2008/NI/

NIAMEY

NIF: 12 927/S BP: 10 040 Niamey Niger Quartier Poudrière Tel: 996 01 54 54

Date d'approbation du marché : N/A

Montant du marché : Neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-neuf

(9 999 749) F CFA TTC

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 27/10/2022

N° Lot	Noms du Soumissionnaire	Montant proposé	Délais d'exécution	
1	Ets ISSAKA DJIBO ALI A528/ RCCM/2008/NI/NIAMEY NIF: 12 927/S BP: 10 040 Niamey Niger Quartier Poudrière Tel: 996 01 54 54	quatre-vingt-dix-neuf	à compter de la date de réception du marché ap-	





MINISTERE DE L'EQUIPEMENT (Additif N°6)

		S SUR LA			
				RALITES	DOSSIERS
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Projet de construction de la route de contournement du barrage de Kandadji, Gabou-Ayorou (40,2 km)	SG	AOI	PM	21/10/2022
2	Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Production Transfrontalières Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière du Nigéria (PIDZT) recrutement d'un Comptable	SG	AMI	PM	20/10/2022
3	Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Production Transfrontalières Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière du Nigéria (PIDZT) recrutement d'un Coordonnateur	SG	AMI	PM	21/10/2022
4	Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Production Transfrontalières Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière du Nigéria (PIDZT) recrutement d'un Ingénieur Routier	SG	AMI	PM	24/10/2022
5	Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Production Transfrontalières Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière du Nigéria (PIDZT) recrutement d'un Ingénieur Génie Civil Assistant SPM	SG	AMI	PM	25/10/2022
6	Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Production Transfrontalières Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière du Nigéria (PIDZT) recrutement d'un Expert Sauvegarde Environnementale	SG	AMI	PM	26/10/2022
7	Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Production Transfrontalières Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière du Nigéria (PIDZT) recrutement d'un Responsable Suivi Evaluation	SG	AMI	PM	26/10/2022
8	Projet Intégré de Désenclavement des Zones de Production Transfrontalières Hamdara-Wacha-Dungass-Frontière du Nigéria (PIDZT) recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde Sociale	SG	AMI	PM	28/10/2022
9	Etudes Techniques (APS, APD et DAO) des travaux de construction de 5000 km des Routes Rurales dans les régions d'Agadez, Diffa, Dosso,Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéri et Zinder	SG	AMI	PM	20/10/2022
10	Travaux d'Entretien des véhicules des Services transversaux et du secretariat général pour le programme pilotage		DC	PM	
11	Travaux d'Entretien des véhicules des Services centraux et régionaux aux profits de la DGSR/DGTP	SG	DC	PM	





MINISTERE DE L'EQUIPEMENT (Additif N°6)

PASSAT	ION DES	MARC	HES					
D'A	PPEL D'OFFRI	ES	EVALUATIO	N DES OFFRES		EXECU	TION	
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
01/11/2022	04/11/2022	19/12/2022	23/12/2022	03/01/2023	10/01/2023	19/01/2023	14 mois	BID
31/10/2022	03/11/2022	05/12/2022	09/12/2022	20/12/2022	27/12/2022	05/01/2023	18 mois	FAD
01/11/2022	04/11/2022	05/12/2022	09/12/2022	20/12/2022	27/12/2022	05/01/2023	18 mois	FAD
02/11/2022	04/11/2022	06/12/2022	09/12/2022	20/12/2022	27/12/2022	05/01/2023	18 mois	FAD
03/11/2022	07/11/2022	07/12/2022	12/12/2022	21/12/2022	28/12/2022	06/01/2023	18 mois	FAD
04/11/2022	07/11/2022	07/12/2022	12/12/2022	21/12/2022	28/12/2022	06/01/2023	18 mois	FAD
04/11/2022	07/11/2022	09/12/2022	13/12/2022	22/12/2022	29/12/2022	07/01/2023	18 mois	FAD
08/11/2022	10/11/2022	12/12/2022	15/12/2022	26/12/2022	02/01/2023	11/01/2023	18 mois	FAD
31/10/2022	03/11/2022	05/12/2022	09/12/2022	20/12/2022	27/12/2022	05/01/2023	3 mois	BN
	20/10/2022	27/10/2022	27/10/2022	07/11/2022	14/11/2022	23/11/2022	1 mois	BN
	20/10/2022	27/10/2022	27/10/2022	07/11/2022	14/11/2022	23/11/2022	1 mois	BN





DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ (ADDITIF N°2)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

			DONNEES SUR LA			
			GENER	RALITES	DOSSIERS	
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)	
1,00	Sélection d'un fournisseur pour l'acquisition des équipements, la matières d'œuvre, et matériels et outillage techniques pour les CFM et les CET et autres équipement des centres.	DRET	AOON	PM	09/09/2022	
2	Sélection d'un fournisseur pour la fourniture de pause café pour les formations des formateurs en pédagogie, en gestion des centres et formation technico-pedagogique en couture.	DRET	DC	PM	NA	

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CULTURE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT DE TILLABERI (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

				DONNEE:	S SUR LA
			GE	IERALITES	DOSSIERS
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passatio du march (3)	n Estimalif	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
	Construire Un (1) mur de clôture à l'EFAC de Téra	DC	PM	19.10.2022	28/10/2022

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE A FORMATION PROFESSIONNELLE DE MARADI (Additif N°7)

			D	ONNEES	S SUR LA
			GENE	DOSSIERS	
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Acquisition des Matieres d'œuvres pour les CET de Maradi	DRET/FP	AOON	PM	11/10/2022





DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ (Additif N°2)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSAT	PASSATION DES MARCHES								
D'A	PPEL D'OFFRI	ES	EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION				
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)	
19/09/2022	22/09/2022	24/10/2022	28/10/2022	07/11/2022	22/11/2022	29/11/2022	15 jours	FCSE	
NA	05/09/2022	12/09/2022	15/09/2022	22/09/2022	04/10/2022	13/10/2022	10 jours	FCSE	

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CULTURE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT DE TILLABERI (ADDITIF N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSAT	PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION				
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)	
21.10.2022	26.10.2022	05.11.2022	07.11.2022	09.11.2022	16.11.2022	20.11.2022	1 mois	FCSE	

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE A FORMATION PROFESSIONNELLE DE MARADI (Additif N°7)

PASSAT	PASSATION DES MARCHES								
D'A	D'APPEL D'OFFRES		EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION				
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)	
18/10/2022	18/10/2022	30/09/2022	19/12/2022	23/12/2022	23/12/2022	-	1 semaine	BN	





DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE ZINDER (Additif N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

			DONNEES SUR LA			
			GENER	RALITES	DOSSIERS	
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)	
1	Fourniture de pause caface et pause dejeuner a la formation de 74 encadreurs sur l'accompagnement axe sur les resultats	DREN	DC	-	-	
2	Fourniture de pause cafe et pause dejeuner au renforcement de capacites des chef d'etablissements en administration,en gestion et planification de l'education	DREN	DC	-	-	
3	Fourniture de pause cafe et pause dejeuner au renforcement de capacites des structures d'appui a la gestion des etablissements (coges, APE)	DREN	DC	-	-	
4	Fourniture de pause cafe et pause dejeuner a la production de l'annuaire statistique regional niveau primaire	DREN	DC	-	-	
5	Fourniture de pause cafe et pause dejeuner a l'elaboration des cartes scolaires communales	DREN	DC	-	-	
6	Fourniture de pause cafe et pause dejeunerformation des enseignants sur le theme evaluation des apprentissages a travers les UPS ET UPL/SH	DREN	DRP	-	27/09/2022	
7	Fourniture de pause cafe et pause dejeunerformation de 297 enseignants sur le contenu de mathematiques et de Français	DREN	DRP	-	25/09/2022	
8	Fourniture de pause cafe et pause dejeuner a l'elaboration du rapport regional de la carte scolaire	DREN	DC			
9	Fourniture de pause café et pause dejeuner a la formation de 228 directeurs d'ecoles sur l'accompagnement axe sur les resultats	DREN	DRP	-	28/09/2022	
10	Fourniture de pause cafe et pause dejeuner a la formation des enseignants sur la reforme du cycle secondaire	DREN	DC	-	-	

DIRECTION RÉGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE MARADI (Additif N°1)

			D	ONNEES	S SUR LA
			GENE	RALITES	DOSSIERS
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Entretien véhicule	Directeur	DRP	PM	20/10/2022
2	Materiel informatique	Directeur	DC	PM	-





DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE ZINDER (Additif N°3)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSAT	PASSATION DES MARCHES										
D'A	PPEL D'OFFRE	ES	EVALUATIO	N DES OFFRES		EXECU	ΓΙΟΝ				
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)			
-	30/09/2022	07/10/2022	08/10/2022	15/10/2022	22/10/2022	29/10/2022	4 jours	FCSE			
-	28/09/2022	05/10/2022	06/10/2022	13/10/2022	20/10/2022	27/10/2022	3 jours	FCSE			
-	26/09/2022	03/10/2022	04/10/2022	11/10/2022	18/10/2022	25/10/2022	5 jours	FCSE			
-	25/09/2022	02/10/2022	03/10/2022	10/10/2022	17/10/2022	24/10/2022	6 jours	FCSE			
-	29/09/2022	06/10/2022	07/10/2022	14/10/2022	21/10/2022	28/10/2022	4 jours	FCSE			
04/10/2022	05/10/2022	15/10/2022	16/10/2022	23/10/2022	30/10/2022	06/11/2022	10 jours	FCSE			
02/10/2022	03/10/2022	13/10/2022	14/10/2022	21/10/2022	28/10/2022	07/10/2022	7 jours	FCSE			
-	29/09/2022	30/09/2022	01/10/2022	08/10/2022	15/10/2022	22/10/2022	5 jours	FCSE			
05/10/2022	06/10/2022	13/10/2022	15/10/2022	22/10/2022	29/10/2022	06/11/2022	5 jours	FCSE			
-	30/09/2022	01/10/2022	02/10/2022	09/10/2022	16/10/2022	23/10/2022	5 jours	FCSE			

DIRECTION RÉGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE MARADI (Additif N°1)

PASSAT	PASSATION DES MARCHES										
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION						
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)			
31/10/2022	02/11/2022	09/11/2022	12/11/2022	23/11/2022	30/11/2022	09/12/2022	7 jours	BN			
-	21/10/2022	25/10/2022	25/10/2022	06/11/2022	13/11/2022	22/11/2022	5 jours	BN			





DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

	EEC	СПБ	

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENER Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	DOSSIERS Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Construction et Réhabilitation de la Direction Régionale	DR	-	DC	24/10/22
2	Travaux de construction des salles de classe spécialisées dans les liycées	DR	-	DC	24/10/22
3	Acquisition des équipements de la matiére d'œuvre des matériels et outillages technique pour les CFM,CET,de la Région de Dosso et du réfectoire du lyvée technique de Doutchi	DR	-	AOON	24/10/22

LYCEÉ PROFESSIONNEL KALMAHARO DE NIAMEY (ADDITIF N°4)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

			D	ONNEES	S SUR LA
			GENE	DOSSIERS	
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Rehabilitation Dortoires Filles et Garcons et Refectoire	LPK	DC	PM	28/10/2022

COMMUNE RURALE DE KORNAKA (Initial)

			DONNEES SUR LA			
			GEN	DOSSIERS		
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du march (3)	Estimalif	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)	
1	Travaux de réhabilitation des puits villageois	SG	DC	PM	-	
2	Achat des tables bancs	SG	DRP	PM	07/03/2022	





DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSAT	PASSATION DES MARCHES										
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION						
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)			
25/10/22	01/11/22	01/11/22	07/11/22	12/11/22	19/11/22	20/11/22	30 jours	B.N			
25/10/22	01/11/22	01/11/22	07/11/22	12/11/22	19/11/22	20/11/22	60 jours	FCSE			
25/10/22	01/11/22	01/11/22	07/11/22	12/11/22	19/11/22	20/11/22	30 jours	FCSE			

LYCEÉ PROFESSIONNEL KALMAHARO DE NIAMEY (ADDITIF N°4)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSAT	PASSATION DES MARCHES									
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION					
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)		
07/11/2022	08/11/2022	16/11/2022	17/11/2022	25/11/2022	-	-	21 jours	BN		

COMMUNE RURALE DE KORNAKA (Initial)

PASSAT	PASSATION DES MARCHES										
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION						
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)			
-	15/08/2022	19/08/2022	19/08/2022	30/08/2022	06/09/2022	15/09/2022	1mois	Communal			
16/03/2022	17/03/2022	24/03/2022	28/03/2022	06/04/2022	13/04/2022	22/04/2022	1mois	Communal			





COMMUNE URBAINE DE DAKORO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

				ONNEES	S SUR LA
			GENE	DOSSIERS	
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Mur de cloture du siège de la Mairie	SG	DC	PM	-

HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO (Additif N°5)

			DONNEES SUR LA			
			GENEF	RALITES	DOSSIERS	
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)	
1	Acquisition de materiels d'anesthesie et réanimation	DG	DC	-	-	
2	Acquisition de matériels de chirurgie	DG	DC	-	-	
3	SUPERVISION DU MARCHE N°2 DU PPM INITAL Costruction de la pharmacie de cession	DG	sans objet	-	-	
4	SUPERVISION DU MARCHE N°4 DU PPM INITIAL Numeriseur a capteur plan avec reprographie de films	DG	sans objet	-	-	
5	MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE N°7 DU PPM INITIAL fourniture de materiels techniques	DG	DRP	-	07/11/2022	
6	SUPERVISION DU MARCHE N°8 DU PPM INITIAL Achat d'un amplificateur de brillance	DG	sans objet	-	-	
7	SUPERVISION DU MARCHE N°1 DE LADDITIF N°2 Construction de bureau aux medecins	DG	sans objet	-	-	
8	SUPERVISION DU MARCHE N°5 DE L'ADDITIF N°2 Achat de pieces de rechange pour matériels de transport	DG	sans objet	-	-	
9	SUPERVISION DU MARCHE N°6 DE L'ADDITIF N°2 Acquisition de piéces de rechange pour matériels dexploitation	DG	sans objet	-	-	
10	SUPERVISION DU MARCHE N°08 DE L'ADDITIF N°2 Achat de fourniture de bureau	DG	sans objet	-	-	
11	SUPERVISION DU MARCHE N°10 DE L'ADDITIF N°2 fourniture dhabillement personnel	DG	sans objet	-	-	
12	SUPERVISION DU MARCHE N°12 DE L'ADDITIF N°2 Acquisition de mobilier de bureau	DG	sans objet	-	-	





COMMUNE URBAINE DE DAKORO (Additif N°1)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSAT	PASSATION DES MARCHES										
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION						
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)			
-	15/11/2022	22/11/2022	22/11/2022	01/12/2022	08/12/2022	19/11/2022	1mois	Communal			

HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO (Additif N°5)

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	01/11/2022	08/11/2022	08/11/2022	16/11/2022	24/11/2022	02/12/2022	03 Ssemaines	Fonds Propres
-	07/11/2022	14/11/2022	14/11/2022	22/11/2022	30/11/2022	08/12/2022	03 semaines	Fonds Propres
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
18/11/2022	20/11/2022	04/12/2022	07/12/2022	16/12/2022	23/12/2022	01/01/2023	03 semaines	Fonds Propres
-	-	-	-	1	1	-	-	-
-		ı		-	ı	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-





Décision N° 0039/ARMP/CRD

Décision N° 039 /ARMP/CRD du mardi 07 Juin 2022, sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger, TEL: (+227) 96 62 92 86 contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste BP: 13 179 Niamey-Niger, TEL: (+227) 20 73 90 08, relatif à la Demande de Proposition n°001/2021/SC/ARCEP, pour le recrutement d'un cabinet chargé du suivi et contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+2 à l'ARCEP.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du Vu 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine;
- Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger;
- Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des Marchés publics et des délégations de service public;
- Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;

- Vu le Décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP);
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la résolution du CNR du 02 Juin 2022, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la requête du 03 Juin 2022 du Mandataire du groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger;
- Vu les pièces du dossier ;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date susvisée et à laquelle siégeaient Messieurs : Moustapha Matta, Président du CRD, Rabiou Adamou, Madou Yahaya, Fodi Assoumane, Mesdames: Diori Maimouna Malé et Bachir Safia Soromey, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de Messieurs Yacouba Soumana, Directeur de la Règlementation et des Affaires Juridiques (DRAJ) et Elhadji Magagi Ibrahim, Chef de Service du Contentieux (CSC), assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, le CRD a





rendu la décision dont la teneur suit : Entre

Le groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger, soumissionnaire, Demandeur, d'une part ;

Et

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, Autorité contractante, Défenderesse, d'autre part ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.

Faits, procédure et prétentions des parties

Par lettre N°000052/2022/ARCEP/DG/DLA reçue le mercredi 25 Mai 2022, le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié au Mandataire du groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger, le rejet de son offre relative à la Demande de Proposition (DP) susvisée au motif qu'après évaluation, celle-ci a obtenu la note de 68,3/ 100 qui est inférieure à la note minimale de 70/100 requise.

Par ailleurs, il l'a informé que ce sont les offres de cabinets BATE International, classé 1^{er} avec une note de 93,6/100 et le Bureau d'Ingénierie du Sahel (BICS), classé 2^{ème} avec 72,4/100 qui ont été retenus pour l'étape suivante.

Par lettre reçue le lundi 30 Mai 2022, le Mandataire du groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger a introduit un recours préalable pour demander à l'ARCEP de reprendre l'analyse de son offre technique en soutenant que la note de 68, 3/100 qui lui a été attribué ne correspond pas à son offre.

Par lettre N°000056/2022/ARCEP/DG/DLA du mardi 31 Mai 2022, le Directeur Général de l'**ARCEP** a répondu à ce recours préalable.

Il fait savoir au requérant que la note qui lui a été attribuée est issue d'une évaluation faite sur la base de la clause 15.1 des Données Particulières de la Demande de Proposition (DPDP).

Aussi, afin de permettre au groupement d'avoir une idée sur sa note, il a mis à sa disposition, un extrait du rapport d'évaluation des propositions techniques reçues dans le cadre de la DP.

N'étant pas satisfait cette réponse, le Mandataire du groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger a saisi le CRD par requête déposée le vendredi 03 Juin 2022.

Sur la recevabilité du recours

Pour statuer sur la forme d'un recours, le Comité de Règlement des Différends s'assure que la procédure de passation du marché est soumise au Code des marchés publics et des Délégations de Service Public, vérifie les conditions de forme et de délais de sa saisine.

En application de l'article 165 du Code susvisé, le recours préalable doit être exercé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la publication de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du dossier d'appel d'offres, de la notification de la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la délégation de service public.

En outre, l'article 166 du même code précise qu'en l'absence de décision favorable dans les cinq (05) jours ouvrables suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de trois (03) jours ouvrables pour présenter un recours devant le CRD.

Aussi, l'article 5 du décret 2004-192/PRN/





MEF du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends exige que « la requête doit contenir les nom et adresse du demandeur, l'objet de la demande, l'exposé sommaire des motifs, l'énonciation des pièces dont le requérant entend se servir et être accompagnée de la décision attaquée. La requête affranchie d'un timbre fiscal, conformément aux textes en vigueur, est inscrite sur un registre d'ordre tenu par le Secrétariat du Comité »

En l'espèce, le groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger a introduit son recours préalable, le mardi 30 Mai 2022, après avoir reçu la notification du rejet de son offre, le mercredi 25 Mai 2022.

La PRM ayant répondu à ce recours, le mardi 31 Mai 2022, à compter du mercredi 1er Juin 2022, le groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger avait jusqu'au vendredi 03 Juin 2022 pour saisir le CRD, ce qu'il a fait le vendredi 03 Juin 2022, soit dans les délais et les formes requis.

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu, dès lors, de déclarer recevable en la forme, le recours du Directeur Général du groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste.

PAR CES MOTIFS

Déclare, <u>recevable</u> en la forme, le recours du groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, relatif à la Demande de Proposition n°001/2021/SC/ARCEP, pour le recrutement d'un cabinet chargé du suivi et contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+2 à

l'ARCEP;

- ✓ Dit qu'en application de l'article 167 du code des marchés publics, la procédure de passation dudit marché est suspendue, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends;
- ✓ Dit qu'un Conseiller est désigné pour instruire le dossier ;
- ✓ Dit que les documents originaux relatifs à la procédure dudit marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les meilleurs délais;
- Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur;
- Dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger ainsi qu'à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 07 Juin 2022

LE PRÉSIDENT DU CRD





Décision N° 0048/ARMP/CRD

Décision N° 048 /ARMP/CRD du jeudi 30 Juin 2022, sur l'examen au fond du recours introduit par le Mandataire du Groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger, TEL : (+227) 96 62 92 86 contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste BP : 13 179 Niamey-Niger, TEL : (+227) 20 73 90 08, relatif à la Demande de Proposition n°001/2021/SC/ARCEP, pour le recrutement d'un cabinet chargé du suivi et contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+2 à l'ARCEP.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011, portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger;
- Vu le décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des Marchés publics et des délégations de service public;
- Vu le décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends;

- Vu le décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP);
- **Vu** le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la résolution du CNR du 02 Juin 2022, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends;
- Vu la requête du 03 Juin 2022 du Mandataire du groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger;
- Vu les pièces du dossier ;

Entendu le rapport d'instruction;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date susvisée et à laquelle siégeaient Messieurs : Moustapha Matta, Président du CRD, Rabiou Adamou, Madou Yahaya, Fodi Assoumane, Mesdames : Diori Maimouna Malé et Bachir Safia Soromey, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de Messieurs Yacouba Soumana, Directeur de la Règlementation et des Affaires Juridiques (DRAJ) et Elhadji Magagi Ibrahim, Chef de Service du Contentieux (CSC), assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux





principes généraux de la régulation, le CRD a rendu la décision dont la teneur suit :

Entre

Le Groupement Agence KEOPS & cabinet C.I.C Niger, soumissionnaire, Demandeur, d'une part ;

Et

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, Autorité contractante, Défenderesse, d'autre part ;

FAITS:

Le Groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger a soumissionné à la Demande de Proposition susvisée lancée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), Personne Responsable du Marché (PRM).

Après l'évaluation des offres techniques, le Directeur Général de l'ARCEP a notifié audit Groupement le 25 mai 2022 que son offre a été rejetée au motif qu'elle a obtenu la note de 68,3/ 100 qui est inférieure à la note minimale de 70/100 requise.

Aussi, il l'a informé que ce sont les offres de cabinets BATE International, classé 1er avec une note de 93,6/100 et le Bureau d'Ingénierie du Sahel, classé 2ème avec 72,4/100 qui ont été retenus pour l'étape suivante.

Réagissant suite à ces résultats, le Mandataire du Groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger a introduit un recours préalable, le 30 Mai 2022 pour demander à l'ARCEP de reprendre l'analyse de son offre technique.

N'étant pas satisfait de la réponse donnée à ce recours le 31 Mai 2022, le Mandataire de ce Groupement a saisi le CRD par requête déposée le 03 Juin 2022.

Dans le cadre du traitement du recours, le Comité de ce siège a rendu le 07 juin 2022, la décision n°000039/ARMP/CRD sur la forme, dont la teneur suit :

- ✓ Déclare, recevable en la forme, le recours du Groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, relatif à la Demande de Proposition n°001/2021/SC/ARCEP, pour le recrutement d'un cabinet chargé du suivi et contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+2 à l'ARCEP :
- Dit qu'en application de l'article 167 du code des marchés publics, la procédure de passation dudit marché est suspendue, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends;
- ✓ Dit qu'un Conseiller est désigné pour instruire le dossier;
- ✓ Dit que les documents originaux relatifs à la procédure dudit marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les meilleurs délais ;
- ✓ Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur.

En application de la décision, le Secrétariat Exécutif de l'ARMP a demandé, par lettre n°0507/ARMP/SE/DRAJ du 14 juin 2022, au Directeur Général de l'**ARCEP**, la transmission des documents relatifs au marché, aux fins d'instruction du dossier, ce qu'il a fait par courrier, reçu le 16 juin 2022.

LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS

Le Mandataire du Groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger soutient à l'appui de son recours que la note qui lui a été attribuée ne correspond pas à son offre technique et a demandé à l'ARCEP de reprendre l'évaluation.

En effet, le requérant fait savoir que les notes qui lui sont attribuées ne reflètent pas le contenu de son offre et les qualifie d'arbitraires





par manque des critères objectifs définis dans la DP

LES MOTIFS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Le Directeur Général de l'ARCEP prétend pour sa part, que les notes techniques attribuées à chaque soumissionnaire sont issues d'une évaluation faite sur la base de la clause 15.1 des Données Particulières de la Demande de Proposition (DPDP).

Pour convaincre le requérant, la PRM a mis à sa disposition un extrait du rapport du Comité d'évaluation qui donne les détails sur les notes techniques attribuées à chaque soumissionnaire conformément à la DP.

L'OBJET DU DIFFEREND

Il ressort de la lecture des éléments de faits que le différend porte sur la non-conformité de l'offre technique du Groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger à la clause 15.1 des Données Particulières de la Demande de Proposition (DPDP).

EXAMEN AU FOND DU DIFFEREND

Le CRD a constaté que son audition, l'ARCEP a reconnu l'absence de sous critères définis pour évaluer les expériences en marchés similaires, la méthode du travail ainsi que le personnel clé, ce qui ne permet pas d'apprécier objectivement les notes attribuées.

En effet, constitue un manquement majeur de la DP, la non limitation de nombre d'expérience en marchés laissant le choix à la discrétion du Comité d'évaluation, ce qui ouvre la voie à l'arbitraire.

La PRM reconnait également que les commentaires du Comité d'Experts Indépendants relatifs à certaines rubriques notamment la méthode du travail, devaient être clarifiés dans la mesure où il est absurde de dire qu'une approche technique et méthodologique d'un soumissionnaire répond aux attentes des

TDRs et que celui-ci n'obtient pas la totalité de points.

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu, dès lors de déclarer, fondé, le recours du Groupement Agence KEOPS & cabinet C.I.C Niger contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, d'infirmer les résultats de travaux de la commission d'ouverture, d'évaluation et d'attribution du marché, d'ordonner à la Personne Responsable du Marché de reprendre l'évaluation des offres en tentant compte des insuffisances relevées.

PAR CES MOTIFS:

- ✓ dit que l'évaluation le Comité d'Experts Indépendants a manqué d'objectivité dans l'évaluation de l'offre technique du Groupement Agence KEOPS & cabinet CIC Niger;
- √ déclare, fondé, le recours du Groupement Agence KEOPS & cabinet C.I.C Niger contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste;
- ✓ infirme les résultats de travaux de la commission d'ouverture, d'évaluation et d'attribution du marché;
- √ dit que la décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au Groupement Agence KEOPS & cabinet C.I.C Niger ainsi qu'à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste que la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 30 juin 2022 LE PRESIDENT



Champ d'application des différents modes de passation des marchés publics au Niger